



L'INSPECTION DES ÉTABLISSEMENTS DÉTENANT DES CARNIVORES DOMESTIQUES

OBJECTIFS :

Acquérir des connaissances de base en anatomie et physiologie des carnivores domestiques.
Savoir faire respecter la réglementation sur la détention, la vente et le bien-être.

PUBLIC CONCERNE :

Techniciens, IAE,...

CONTENU PROPOSE :

La réglementation relative aux activités de vente, d'élevage, de commerce, d'exposition, des refuges, et de fourrières etc...
Le certificat de bonne santé, et les modalités d'information des acquéreurs ;
La réglementation relative à l'identification des carnivores domestiques et les mouvements d'animaux ;
Les mesures administratives et/ou pénales prévues en cas de constats défavorables ;
Le contrôle des établissements ;
Travaux pratiques et dirigés.

INTERVENANTS :

Formateurs spécialisés.

DATES :

Du 01 au 04 avril 2019

DUREE :

3,5 jours

LIEU :

INFOMA CORBAS

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

16

Date limite d'inscription

28 février 2019

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Adel BEN YOUSSEF

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

363 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA et du MTES, (administration centrale, services déconcentrés), des EPLEFPA, de l'enseignement supérieur du MAA et des opérateurs du MAA pour certains stages (FAM, ASP, ONF, CNPF).

CODE EPICEA :

176795

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

Une visite pratique en élevage et des travaux dirigés en salle sont au programme.
Prévoir une tenue pour la visite.